

Compte-rendu de réunion Commission Locale de l'Eau SAGE Douve-Taute

Jeudi 16 octobre 2025 (Salle du conseil – Mairie de Carentan-les-Marais)

Liste des membres invités (liste d'émargement) :

COLLEGE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	SIGNATURE
Collectivités et établissements locaux	1 Monsieur	VOGT	Pierre	Conseil Régional de Normandie	Absent
	2 Madame	LE GOFF	Maryse	Conseil Départemental de la Manche	Présente (puis a transféré son pouvoir à Lhonneur Jean-Pierre)
	3 Madame	MARTIN-MORVAN	Véronique	Conseil Départemental de la Manche	Présent (transfert du pouvoir à Lebreton Robert)
	4 Monsieur	MARIE	Hervé	Conseil Départemental de la Manche	Présent (transfert du pouvoir à Grawitz Xavier)
	5 Monsieur	POULAIN	Jean-Marie	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	Présent
	6 Monsieur	LECHATREUX	Jean-René	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Présent
	7 Madame	HEROUT	Marie-Agnès	Communauté de communes de la Baie du Cotentin	Présent
	8 Monsieur	TOLLEMER	Jean-Pierre	Maire de Sottevast	Présent (puis a transféré son pouvoir à Lebreton Robert)
	9 Monsieur	GUEGAN	Jean-Pierre	Maire de Graignes-Mesnil-Angot	Présent
	10 Monsieur	LHONNEUR	Jean-Pierre	Maire de Carentan Les Marais	Présent
	11 Monsieur	LEBRETON	Robert	Mairie de Colomby	Présent
	12 Monsieur	MAUQUEST	Jean-Pierre	Mairie de Montebourg	Excusé
	13 Monsieur	BARBE	Stéphane	Maire de Tolvavast	Absent
	14 Monsieur	HAIZE	Jean-Claude	Maire délégué de Les Veys	Excusé
	15 Madame	HEBERT	Anne	Maire de Marchésieux	Présent
	16 Monsieur	AUBRIL	Pierre	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Présent
	17 Monsieur	BEUVE	Joël	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Absent
	18 Monsieur	GRAWITZ	Xavier	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Présent
	19 Monsieur	LEROUXEL	Jean-Luc	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Présent (transfert du pouvoir à Grawitz Xavier)
	20 Monsieur	LAUNHEY	Jean-Luc	Syndicat mixte de production d'eau potable de l'Isthme du Cotentin	Présent

Figure 1: Présence des membres du collège des collectivités et établissements locaux

COLLEGE	Structure / Organisation			Signature
USAGERS	1 Monsieur	le président ou son représentant	Chambre d'agriculture de la Manche	Présent (Marc Lecoustey)
	2 Monsieur	le président ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie	Excusé
	3 Monsieur	le président ou son représentant	Comité Régional de conchyliculture Normandie Mer du Nord	Présent (Enola Brabant)
	4 Monsieur	le président ou son représentant	Association Syndicale des bas fonds de la Douve	Excusé
	5 Monsieur	le président ou son représentant	Association Syndicale des bas fonds de la Taute	Présent (Begard Martial)
	6 Monsieur	le président ou son représentant	Union des Associations Syndicales de la Côte Est	Présent (Haize Michel)
	7 Monsieur	le président ou son représentant	Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Absent
	8 Monsieur	le président ou son représentant	Fédération départementale des chasseurs de la Manche	Présent (Guerin David)
	9 Monsieur	le président ou son représentant	GRAPE	Présent (en visio)
	10 Madame	le président ou son représentant	CREPAN	Présent (Emile Constant)
	11 Monsieur	le président ou son représentant	Comité Départemental de Canoë-kayak	Excusé
	12 Monsieur	le président ou son représentant	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	Présent (Frederic Marie)

Figure 2 : Présence des membres du collège des usagers

COLLEGE	Structure / Organisation			Signature
Etat et Institutions publiques	1 Monsieur	le Préfet coordinateur de Bassin Seine-Normandie ou son représentant	Préfecture de coordination du Bassin Seine-Normandie	Présent (transfert du pouvoir à la DREAL)
	2 Monsieur	le Préfet de la Manche ou son représentant	Préfecture de la Manche	Présent (transfert du pouvoir à la DDTM)
	3 Madame	la directrice territoriale des Bocages Normands ou son représentant	Agence de l'eau Seine-Normandie	Présent (Sandrine Olivier)
	4 Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie	Présent (en visio – Mélissa Mace)
	5 Monsieur	le Directeur ou son représentant	Direction départementale des territoires et de la mer	Présent (Olivier Cattiaux)
	6 Monsieur	le Directeur général ou son représentant	Agence régionale de santé de Normandie	Présent (en visio – Laurent Bordez)
	7 Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant	Office Français de la Biodiversité	Absent
	8 Monsieur	le Responsable ou son représentant	IFREMER Laboratoire environnement - Ressources de Normandie	Absent

Figure 3 : Présence des membres du collège de l'Etat et Institutions publiques

Hors CLE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	Signature
Hors CLE	1	Monsieur	FILLOL	Nicolas Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Présent
	2	Monsieur	LENGRONNE	Arthur Animateur du SAGE	Présent
	3	Madame	ANDRIEUX	Claire Responsable Environnement COCM	Présent (en visio)
	4	Monsieur	Roulet	Baptiste Responsable Environnement CCBDC	Présent

Figure 4: Liste des personnes non membres de la CLE ayant assisté à la réunion

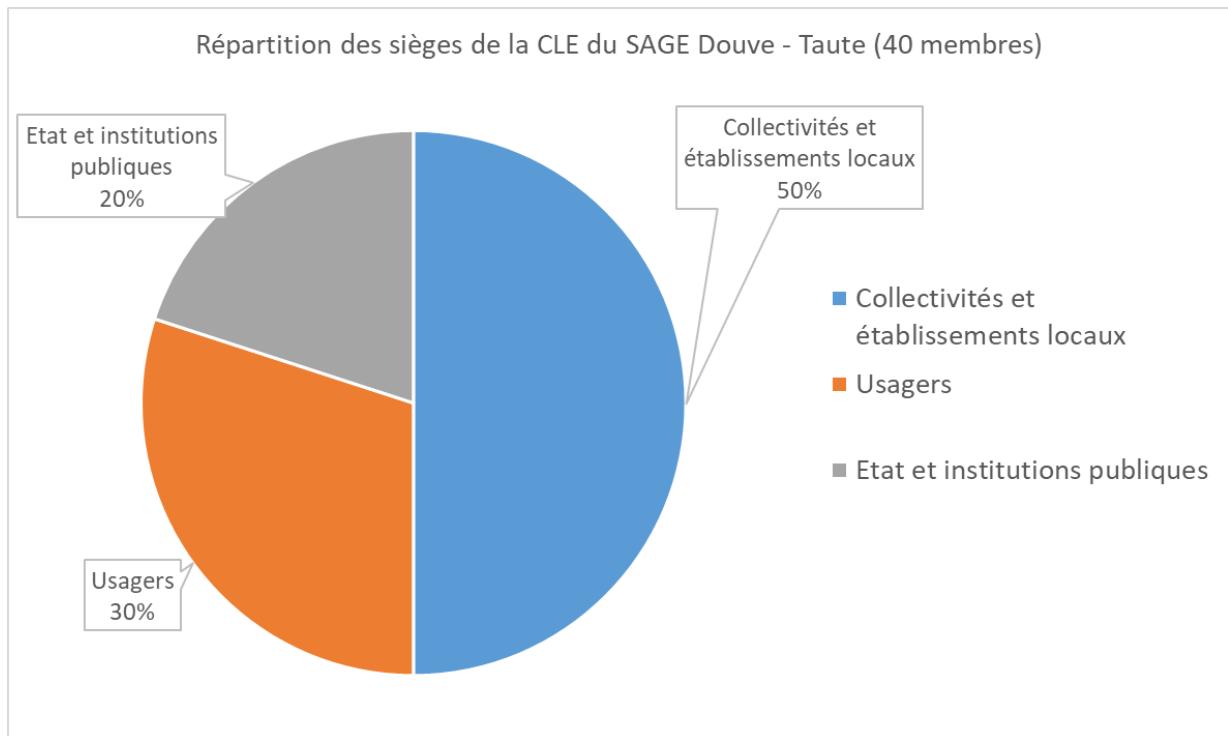


Figure 5: Répartition des sièges à la CLE du SAGE Douve - Taute (40 membres)

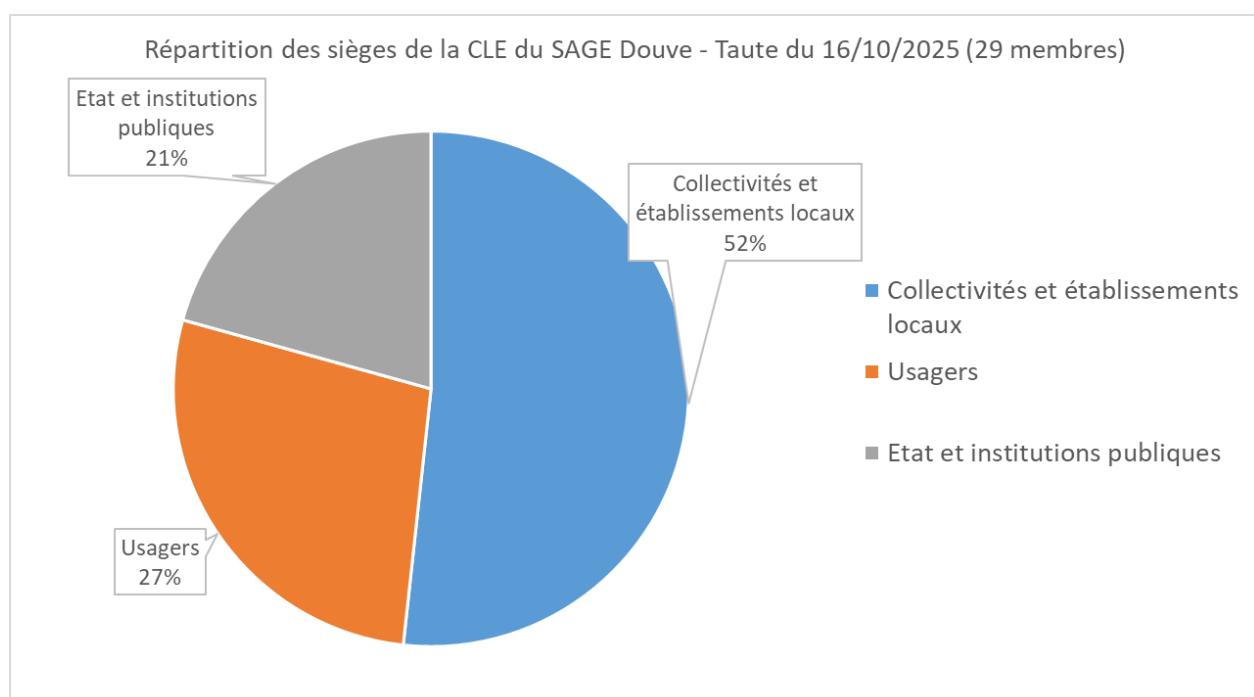


Figure 6 : Répartition des sièges à la CLE du SAGE Douve – Taute du 16/10/2025 (29 membres)

Diapositive n°1

La séance débute à 13h30. Elle est introduite par Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Commission Locale de l'Eau.

La réunion a pris du retard en raison de la non-atteinte du quorum en début de réunion. La présentation du bilan de mise en œuvre du SAGE a débuté vers 13h50.

Ce temps a permis de mettre en évidence que Véronique Martin-Morvan, conseillère départementale ne recevait pas les mails de la part de l'animateur du SAGE.

Un entretien téléphonique a été réalisé le 17/10/2025 avec Madame Martin-Morvan pour mettre à jour l'adresse mail dans le listing.

Diapositive n°2

L'ordre du jour est annoncé, puis un tour de table est réalisé :

- 1.Présentation du bilan de mise en œuvre du SAGE Douve - Taute
- 2.Prise de la délibération pour lancer le processus de révision du SAGE (vote nécessitant le quorum 2/3 des membres présents)
- 3.Prochaines étapes de la composition de la CLE, car l'arrêté préfectoral actuel de la composition de la CLE arrive à échéance le 18/10/2025

La présentation est jointe au compte rendu.

1. Présentation du bilan de mise en œuvre du SAGE Douve - Taute

Diapositive n°4

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : Le bilan de mise en œuvre du SAGE Douve – Taute est construit par thématique (Ressource en eau, assainissement, cours d'eau) se distinguant des 6 enjeux identifiées dans le PAGD. De ce fait, une thématique peut rassembler des dispositions de plusieurs enjeux. Ce choix a pour objectif de faciliter la lecture du bilan pour les acteurs du territoire.

Avant de débuter ce bilan, la structure porteuse du SAGE ne possédait pas de visibilité sur l'état d'avancement des dispositions du SAGE. Les éléments de réponse aux indicateurs n'avaient jamais été collecté auprès des collectivités ou autres acteurs du territoire.

Diapositive n°5

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : Cette absence de collecte d'informations s'explique en partie par une animation discontinue depuis l'approbation du SAGE en 2016.

Diapositive n°7

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : Le territoire comprend 8 démarches Aires d'Alimentation de captage (AAC). On constate une augmentation du nombre de démarche AAC sur le territoire ces dernières années notamment sur le territoire de l'agglomération du Cotentin et de Saint-Lô Agglo.

A priori, le nombre d'AAC devrait augmenter dans les années à venir notamment en raison de la possibilité de mettre en place ces démarches pour les prises d'eau en rivière.

Diapositive n°8

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : explique que la disposition n°59 du SAGE visant à éclairer les membres de la CLE sur les volumes prélevés dans la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin pour l'Alimentation en eau potable.

Le syndicat départemental d'alimentation en eau potable n'a jamais transmis de bilan annuel des prélèvements dans la masse d'eau de l'isthme du Cotentin.

Pour rappel, la masse d'eau de l'isthme du Cotentin est divisé en 4 bassins tertiaires : Sainteny, Lessay (hors des limites du SAGE Douve – Taute), Saint-Sauveur-le-Vicomte et du Merderet. Les prélèvements dans les 3 bassins tertiaires présents sur le SAGE Douve – Taute s'établissent autour

des 8 millions de m³. Les volumes prélevés des forages Le Moulinets F1 ; Le Rivage F1 ; Les Gouffres F1 ; Les Gouffres F2 ; Les Gouffres F3 ne sont pas inclus dans ces graphiques.

Les prélèvements AEP toutes masses d'eaux confondues à l'échelle du SAGE s'établissent quant à eux autour des 12,5 millions de m³ réparties sur 69 points de captages dont 2 ressources superficielles.

Jean-Luc Launey (SMPEP Isthme du Cotentin) et Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : s'interroge sur la forte différence de volume entre les années 2020, 2021, 2022 et l'année 2023.

Olivier Cattiaux (DDTM50) : précise qu'il sera intéressant de vérifier les volumes de chaque forage. Toutefois, une partie de cette différence peut en partie s'expliquer par les interconnexions et les échanges d'eau entre l'Ex-Sympc (SDeau50) et Saint-Lô Agglo.

Informations complémentaires recherchées après la réunion :

Après la réunion, l'animateur du SAGE a vérifié les volumes prélevés pour chacun des forages.

- Le tableau 1 est une synthèse des volumes prélevés dans la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin par chacun des ouvrages.
- Le tableau 2 présente les volumes prélevés par les forages de l'AAC de Auvers en dehors de la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin.

La vérification a permis de mettre en évidence une erreur de sélection des données pour l'année 2023. En effet, les volumes prélevés en 2023 aux forages du Cauquigny P1 (183 337 m³) et le Tiers F1 (206 614 m³) (SIAEP de Sainte-Mère-L'Eglise) n'étaient pas sélectionnés et donc inclus dans le graphique présenté en réunion.

Le graphique corrigé présentant les volumes prélevés dans les 4 bassins tertiaires de l'isthme du Cotentin (orange) et dans les 3 bassins tertiaires de l'isthme du Cotentin situés sur le SAGE Douve – Taute (bleu) est en Figure 8.

Enfin, les volumes d'eau échangés au travers de l'interconnexion entre Saint-Lô Agglo (réservoir des Ronchettes) et la commission de production du Centre-Manche (Ex-Sympc) sont dans le tableau 3.

Ces échanges d'eau au travers de l'interconnexion entre l'usine de production de l'Ex-Sympc (alimenté par les forages Le Marais F1 et F4, Beaumarais F2, La Gilloterie F3, La Renarderie F5, la Maugerie F6) et le réservoir des Ronchettes (Saint-Lô Agglo) se distingue des achats d'eau réalisés par Saint-Lô Agglo.

En effet, l'usine de production de Marchésieux de l'Ex-Sympc alimente également des points de livraison de l'agglomération Saint-Loise. Ce sont des achats d'eau.

Les points de livraison de l'agglomération Saint-Loise sont :

- Pont-Hébert (Limite SAGE Douve - Taute)
- La Meauffe (Hors SAGE Douve - Taute)
- Bois de Bretel (Saint Clair) (Hors SAGE Douve - Taute)
- Mesnil Rouxelin (Hors SAGE Douve - Taute)
- Saint-Jean de Daye (Limite SAGE Douve - Taute)
- Marigny (dans le périmètre du SAGE Douve - Taute)
- La Chapelle-en-juger (dans le périmètre du SAGE Douve - Taute)
- Montreuil sur Lozon (dans le périmètre du SAGE Douve - Taute)

Les volumes achetés par l'agglomération Saint-Loise à ces points de livraison ne sont pas présentés dans ce document.

Forage pris en compte dans le volume prélevé dans la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin

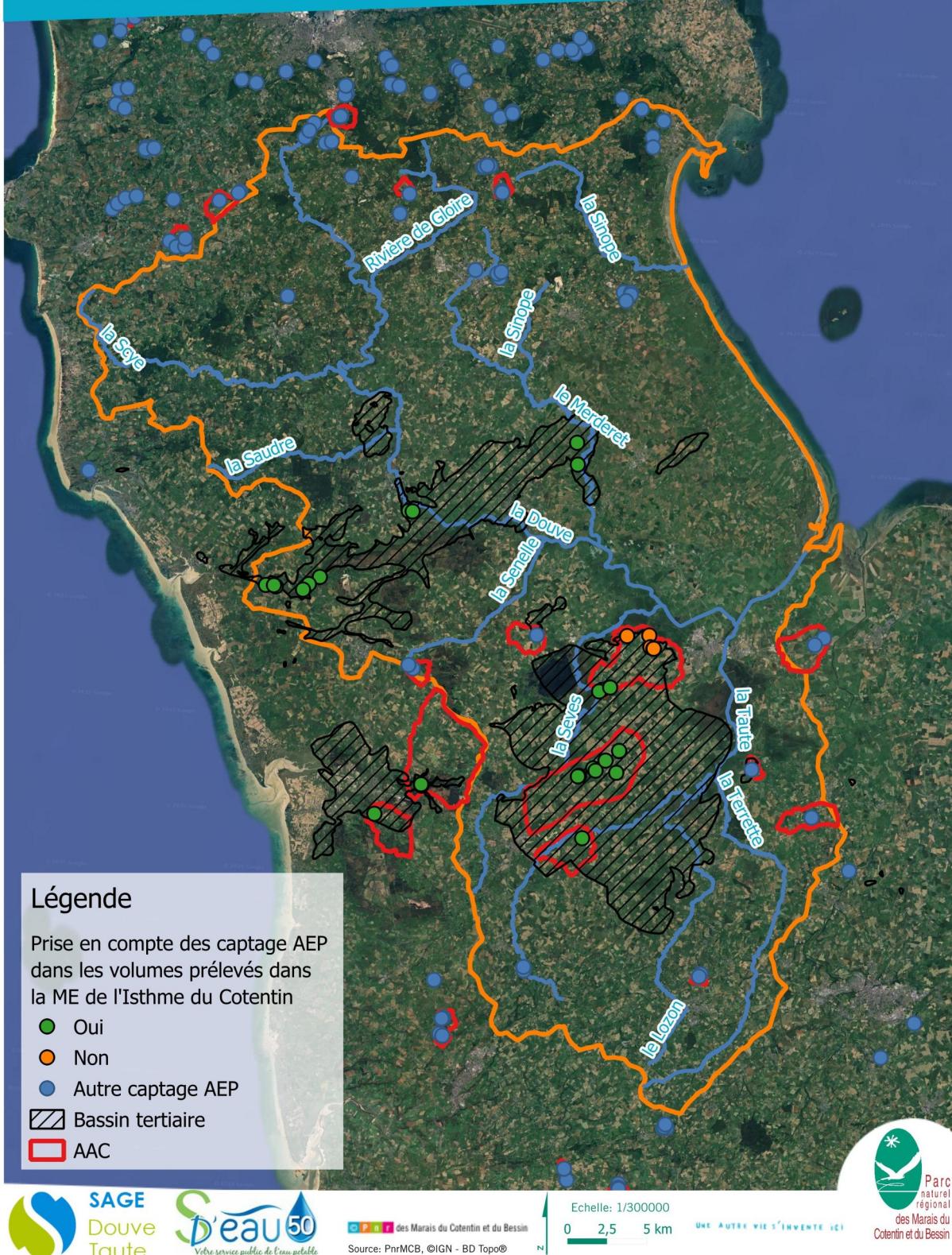


Figure 7 : Forage pris en compte dans le volume prélevé dans la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin.

Collectivités	Forage	Volume prélevés (m ³) 2019	Volume prélevés (m ³) 2020	Volume prélevés (m ³) 2021	Volume prélevés (m ³) 2022	Volume prélevés (m ³) 2023	Volume prélevés (m ³) 2024
SDeau50	Maugerie F6	0, création du forage en 2021	0, création du forage en 2021	202 985	857 192	609 295	729 660
SDeau50	Guilloterie F3	974 962	1 077 903	1 131 684	888 561	642 022	785 109
SDeau50	Beaumarais F2	756 455	657 413	731 494	893 895	601 882	483 243
SDeau50	Marais F4	388 933	234 514	305 483	308 775	401 780	671 665
SDeau50	Renarderie F5	1 001 485	957 484	382 705	578 724	946 220	1 002 898
SDeau50	Marais F1	1 002 017	1 171 502	1 253 881	724 189	240 578	407 307
SDeau50	Douceries P1	106 038	96 372	92 363	87 632	75 878	85 262
SDeau50	Les Forges F2 et F4	400 000	348 373	349 125	280 800	355 276	324 662
SMPEP Isthme	Mesnil F1	477 966	518 733	499 154	457 866	437 294	569 496
SMPEP Isthme	Mesnil F2	413 739	321 320	262 547	455 398	428 263	7 717

SMPEP Isthme	Bruyere F3	565 663	615 781	682 111	449 650	433 737	863 960
SIAEP St Mère Eglise	Cauquigny P1	156 682	184 540	178 846	200 445	183 337	Pas d'informations
SIAEP St Mère Eglise	Le Tiers F1	214 276	226 333	204 309	202 342	206 614	Pas d'informations
SMPEP Isthme	La Chaussee F1	174 932	156 384	103 533	117 361	87 157	144 592
SMPEP Isthme	La Cour F1	153 919	146 508	165 567	140 646	157 186	196 127
SMPEP Isthme	Launey F1	152 150	173 835	165 056	156 082	168 223	69 837
CAC	Pelerine F1	161 736	142 183	196 686	152 457	134 819	194 094
CAC	Pelerine F2	597 180	656 009	789 343	794 688	709 719	776 910
CAC	Pelerine F3	163 202	182 661	156 772	201 151	226 359	156 142
CAC	Gate F1 et F2	501 415	521 933	509 917	504 631	457 787	437 445
Total – AEP Isthme du Cotentin Douve – Taute	NA	8 362 750	8 389 781	8 363 561	8 452 485	7 503 426	7 906 126

Tableau 1 : Synthèse des volumes prélevés par ouvrage dans la masse d'eau souterraine de l'Isthme du Cotentin entre 2019 et 2024

On constate une différence majeure des prélèvements entre les années 2019, 2020, 2021, 2022 et l'année 2023. Ce contraste s'explique par d'importantes réductions des prélèvements sur les forages de la Guilloterie F3, Beaumarais F2, et le Marais F1 pour le SDeau50. Les Forages de l'AAC de Beaumarais (hors Forges F2 et F4) ont produit 4 251 336 m³ en 2022 et 3 441 777 m³ en 2023 soit une différence de 809 559 m³. Cette réduction a en partie été permise par l'interconnexion entre Saint-Lô Agglo et l'Ex-Sympex.

Collectivités	Forage	Volume prélevés (m ³) 2019	Volume prélevés (m ³) 2020	Volume prélevés (m ³) 2021	Volume prélevés (m ³) 2022	Volume prélevés (m ³) 2023	Volume prélevés (m ³) 2024
SMPEP Isthme du Cotentin	Les Moulinets F1	159 374	161 528	159 271	175 266	181 968	130 531
SMPEP Isthme du Cotentin	Le Rivage F1	181 632	188 241	176 358	198 846	200 370	186 947
SMPEP Isthme du Cotentin	Les Gouffres F1	(AVRS) 73 761 (CRNT) 183 080	(AVRS) 70 103 (CRNT) 259 740	(AVRS) 59 469 (CRNT) 225 037	(AVRS) 54 339 (CRNT) 255 774	(AVRS) 51 031 (CRNT) 312 403	(AVRS) 51 028 (CRNT) 258 623
SMPEP Isthme du Cotentin	Les Gouffres F2	290 380	22 763	290 380	251 308	75 289	173 634
SMPEP Isthme (hors ME Isthme du Cotentin)	Les Gouffres F3	452 095	436 701	534 785	246 166	310 144	256 796

Tableau 2: Synthèse des volumes prélevés par les ouvrages de l'AAC de Auvers hors de la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin

Les forages inclus dans le tableau 2 ne sont pas intégrés dans les prélèvement réalisés dans la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin, car l'étude de délimitation de l'AAC de Auvers réalisés par le BRGM (Bouvet et al., 2013) précise que :

- Le forage du Rivage capte deux nappes superposées : la première dans des sables et graviers du Trias et la seconde les sables et graviers, grès et calcrête du Trias.
- Le forage du Moulinet capte le Trias (sables et gravier, calcrête, grès).
- Les forages des Gouffres captent l'aquifère du Trias, en charge sous les niveaux argileux superficiels.

Synthèse du volume prélevé (m³) pour l'AEP dans la masse d'eau souterraine de l'Isthme du Cotentin

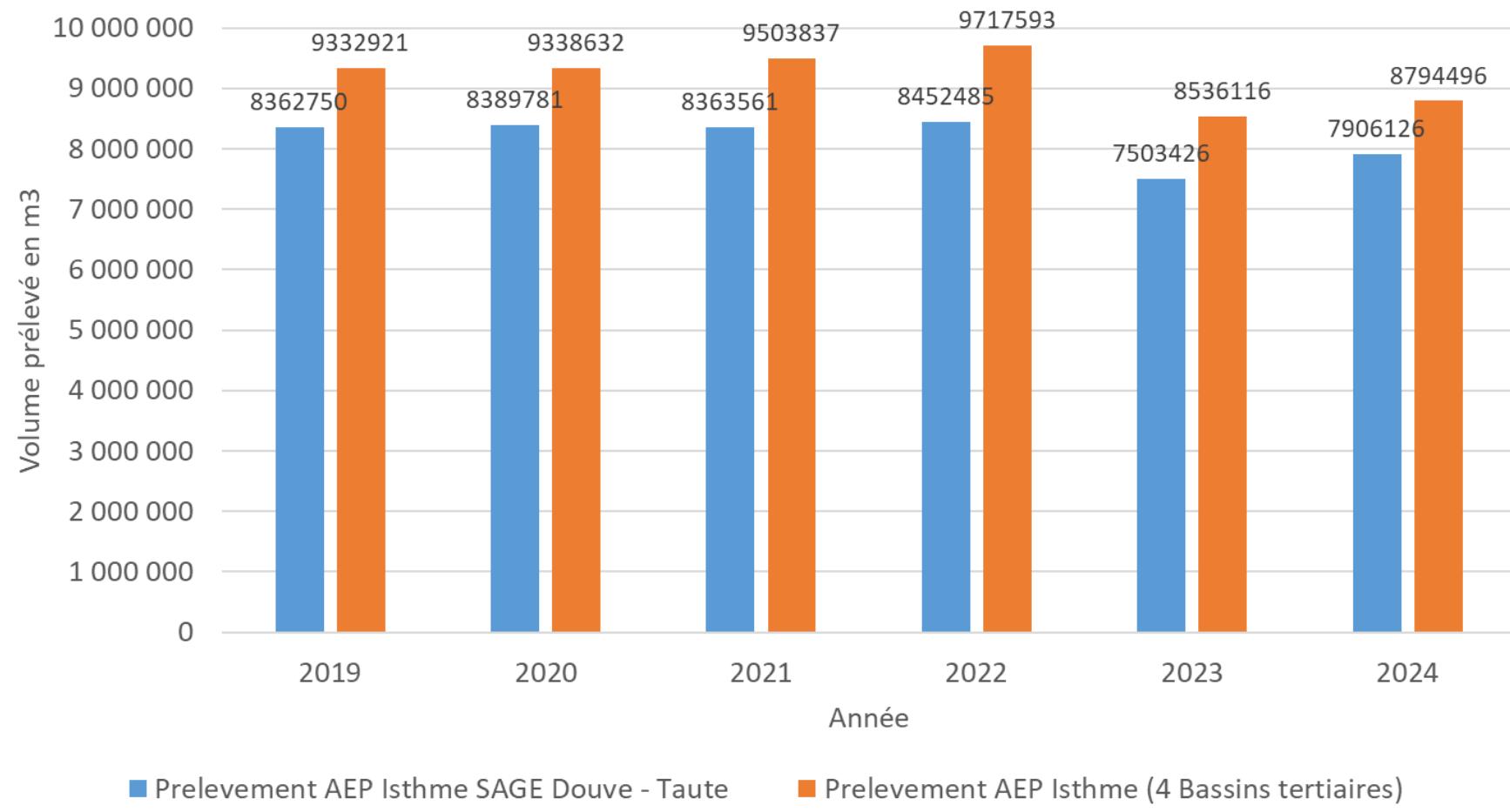


Figure 8 : Synthèse du volume prélevé (m³) pour l'AEP dans la masse d'eau souterraine de l'Isthme du Cotentin entre 2019 et 2024

Année n	Volume annuel exporté par Saint-Lô Agglo (Ronchettes) vers le SYMPEC (+)	Volume annuel exporté par le SYMPEC vers Saint-Lô Agglo (Ronchettes) (-)	Bilan d'échange sur l'année n	Bilan d'échange cumulé sur l'année n
2019	(+) 66 489	(-) 150 842	(-) 84 353	(-) 84 353
2020	(+) 148 396	(-) 187 746	(-) 39 350	(-) 123 703
2021	(+) 221 662	(-) 1 535	(+) 220 127	(+) 96 424
2022	(+) 73 462	(-) 235 957	(-) 162 495	(-) 66 071
2023	(+) 126 010	(-) 4 877	(+) 121 133	(+) 55 062
2024	(+) 67 196	(-) 20 844	(+) 46 352	(+) 101 414
Total	(+) 703 215	(-) 601 801	(+) 101 414	Sans objet

Tableau 3 : Synthèse des volumes annuels échangés entre le réservoir des Ronchettes (Saint-Lô Agglo) et l'Ex-Sympc (SDeau50) entre 2019 et 2024.

Exemple d'interprétation pour le tableau 3 :

L'objectif de ces échanges d'eau est d'arriver à un équilibre quantitatif. C'est-à-dire de se rapprocher de la valeur 0 indiquant que les deux collectivités s'échangent autant d'eau. Une valeur **positive** indique des apports d'eau sur le bassin Douve – taute. Une valeur **négative** indique des exports d'eau vers le bassin de la Vire (au travers de l'interconnexion).

Le Bilan d'échange cumulé s'obtient par la formule suivante : **Bilan d'échange sur l'année n + Bilan d'échange cumulé de l'année n-1**

Sur l'année 2023, **Saint-Lô Agglo a transféré depuis le réservoir des Ronchettes (+) 126 010 m³ vers le Sympc**. Ce dernier a envoyé (-) 4877 m³ vers Saint-Lô Agglo. Ce qui donne **(+) 121 133 m³** en bilan sur l'année 2023 pour Saint-Lô Agglo. C'est-à-dire que le territoire du SAGE Douve – Taute a

reçu plus d'eau de la part de Saint-Lô Agglo qu'il en a envoyé. L'année 2023 a donc permis de moins solliciter les ressources souterraine de l'Isthme du Cotentin.

Le Bilan d'échange cumulé de 2023 s'obtient par l'addition de (**(+ 121 133 m³)** + **(- 66 071)**) égale à **(+ 55 062 m³)**. A la fin de l'année 2023, Saint-Lô agglo avait transféré plus d'eau vers le SYMPEC et présentait un excédent de **(+ 55 062 m³)**.

L'échange d'eau depuis Saint-Lô Agglo vers le SYMPEC a été également plus important en 2024 **(+46 352 m³)** portant l'excédent cumulé à la fin de l'année 2024 à **+ 101 414 m³**.

Conclusion :

Sur ces 6 années (2019 à 2024), **Saint-Lô Agglo a donc envoyé plus d'eau vers l'Ex-Sympc et présente un excédent de +101 414 m³** depuis la mise en place de l'interconnexion en 2019.

Diapositive n°9

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : ILC conditionne le type de réseau de distribution d'eau potable (rural, intermédiaire, urbain) et en fonction de l'ILC, la disposition du SAGE demande à atteindre :

- un rendement primaire supérieur à 70 % pour un réseau de type rural
- un rendement primaire supérieur à 75 % pour un réseau de type intermédiaire (semi-rural)
- un rendement primaire supérieur à 80 % pour un réseau de type urbain

Il a été fait le choix de présenter uniquement les secteurs n'ayant pas atteint les objectifs fixés par le SAGE.

Jean-Luc Launey (SMPEP Isthme du Cotentin) : ajoute que pour le SIAEP de Auvers – Méautis, le rendement primaire de distribution a diminué en 2023 en raison d'une fuite importante durant le mois de Janvier.

Informations complémentaires recherchées après la réunion :

L'animateur du SAGE a repris le RPQS 2023 du SIAEP de Auvers – Méautis dont voici les rendements synthétisés dans le document :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement réseau de distribution (%)	80,7 %	73,9 %	61,7 %	85,5 %	85 %	83,1 %
Seuils de rendements (%)	66,3 %	66,3 %	66,1 %	66,2 %	66,2 %	66,2 %

Le chiffre présenté lors de la réunion de la CLE correspondait au **seuil de rendement** et non le **rendement de distribution**. L'objectif est donc atteint pour le SIAEP de Auvers – Méautis.

->**En raison de cette erreur, les RPQS des différents documents vont être à nouveau consulter.**

Diapositive n°11

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : explique que la cartographie présente le type d'assainissement présent pour les différentes communes du territoire. Une commune hachurée en rouge signifie une absence de dispositif d'assainissement collectif. L'assainissement est donc non-collectif et représente 88 communes sur 162.

Une commune hachurée en vert signifie que la commune ou une partie de la commune est reliée à un système d'assainissement collectif. De ce fait, certaines communes en verts peuvent également intégrer des installations ANC.

Ces informations proviennent d'un fichier Excel produit par le SATESE.

A ce jour, les informations relatives au système d'assainissement traitant des effluents industriels n'ont pas été mis à jour. L'état des lieux de l'actuel SAGE indique que 11 établissements sont soumis à la redevance pollution, 6 sont raccordés au système d'assainissement collectif et 5 sont

indépendants pour le traitement des effluents industriels. Cette information sera vérifiée et mise à jour en consultant les services de la DREAL.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : précise que certaines entreprises ont leurs propres systèmes d'assainissement. Il cite Mont-Blanc, et Baupre (CARGILL).

Il ajoute également que ce n'est pas normal que les sujets autour de la gestion de la tourbières de Sèves ne soit pas plus abordés en réunion de la CLE.

→ Il est important de faire remarquer que de nombreux membres de la CLE s'accordent sur la remarque de Monsieur Lhonneur à ce sujet.

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : précise qu'une disposition du SAGE vise particulièrement la tourbière de Sèves. Il s'agit de la disposition n°62. Le bilan de mise en œuvre du SAGE envoyé avant la réunion comprend de nombreux éléments sur les projets autour de la tourbière.

Diapositive n°12

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : explique où la structure porteuse du SAGE possède de la visibilité sur la réalisation de Schéma directeur d'Assainissement (SDA).

Anne-Hébert (Maire de Marchésieux) : ajoute que la réalisation de SDA est en cours sur la commune de Marchésieux et de Saint-Martin d'Aubigny.

Jean-Luc Launey (SMPEP Isthme du Cotentin) : ajoute que la réalisation de SDA est en cours sur le syndicat du Baupretois.

Aubril Pierre (Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin) : s'interroge sur le fait de la prise en compte de l'impact de la remontée du bizeau salée sur les réseaux et systèmes d'assainissement.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : ajoute des éléments en évoquant le projet SECURE. Un projet qui vise à caractériser l'origine des contaminations fécales en baie des Veys et d'y développer une stratégie d'alerte vis à vis des pollutions microbiologiques.

Diapositive n°13

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente la disposition n°19 – Suivre les réhabilitations des assainissements non collectif non conforme et précise que les collectivités n'ont pas transmis annuellement le bilan des travaux de réhabilitations réalisés. Toutefois, la structure porteuse du SAGE n'a pas demandé ces éléments chaque année aux collectivités.

Diapositive n°14

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente le nombre d'installations ANC présentes sur le territoire du SAGE hors CAC, car cet EPCI ne possède pas encore une base de donnée facilement exploitable permettant d'extraire le nombre d'installations ANC par commune.

Le taux de conformité permet dans un premier temps de se rendre compte du % d'installations conforme sur le territoire. Toutefois, il est important de noter que ce taux affiché dans les RPQs intègre le plus souvent les installations non – conforme sans danger pour la santé des personnes.

Le taux d'installation réellement conforme oscillerait entre 20 et 30 % suivant les territoires.

Marie-Agnès Hérout (CCBDC) : demande à ce que les termes « vrai conforme » sur la diapositive soit modifié et désigné par conformité totale.

Diapositive n°16

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : met en avant que plusieurs structures réalisent des actions sur les cours d'eau avec notamment les collectivités assurant la compétence GeMAPI et les ASA. Ces collectivités et les ASA travaillent sur la mise en place de Plan Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau. Pour une bonne partie du territoire, ces plans sont en cours de

réalisation. De ce fait les bilans n'ont pas été encore réalisés pour la majorité du territoire. Les éléments récupérés et présentés correspondent aux éléments issus des Déclaration d'intérêt général et dossier de déclaration des travaux de restauration des cours d'eau.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : rappelle qu'il faut être vigilant sur l'ouverture des vantelles. Il précise qu'il est important d'assurer la continuité écologique mais être vigilant à la salinité des rivières afin d'éviter la mortalité des poissons d'eau douce.

Olivier Cattiaux (DDTM) : rappelle que des études ont justement été réalisées pour optimiser les périodes d'ouverture des vantelles et rappelle notamment l'étude porté sur les civelles.

Diapositive n°18

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : explique les dispositifs MAEC mis en place par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'inscrivent dans 2 dispositions du SAGE. Ce sont les dispositions n°40 pour la partie marais et la n°48 pour les zones humides hors marais sur le SAGE Douve – Taute.

Il est important de noter que d'autres dispositifs d'aides financiers tels que d'autres MAEC ou PSE sont présents sur le territoire notamment au sein des AAC. Ces éléments sont synthétisés dans le bilan de mise en œuvre du SAGE Douve – Taute.

Diapositive n°19

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : contient une synthèse des mesures et des contractualisations réalisées lors de la campagne MAEC de 2023 sur le territoire zone humide hors marais du SAGE Douve – Taute.

Diapositive n°21

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : rappelle la disposition n°42 du SAGE qui demande la réalisation d'inventaire zone humide à minima sur les zones à urbaniser. Le rôle du SAGE est d'ensuite de centraliser les données.

Diapositive n°22

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : évoque l'état d'avancement de la collecte des données produites dans le cadre des inventaires zones humides.

Des inventaires zones humides sont en cours ou ont été menés sur le territoire. Toutefois, les données produites n'ont pas encore été transférés à la structure porteuse du SAGE.

Mélissa Macé (DREAL) : évoque les différentes bases de données qui capitalise les informations sur les zones humides. Il existe des données SIG capitalisé par la DREAL. Il n'est cependant pas évident d'intégrer les données des collectivités en raison du protocole et méthodologie utilisés pour identifier les zones humides et ou la qualité de la donnée transmise à la DREAL.

Le forum Marais atlantique capitalise également les données zones humides sur les territoires.

Diapositive n°24

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente l'avancement de 2 dispositions concernant la gestion du Trait de côte et rappelle la réalisation des études de dangers réalisés le long des digues de la côte Est, puis la création du syndicat mixte des digues de la côte Est en mars 2022.

Diapositive n°26

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : rappelle les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux littorales du SAGE avec notamment l'atteinte du classement B+.

La rédaction du SAGE actuelle ne traite pas de la problématique Norovirus, qui pourrait être intéressant abordée dans les prochains documents du SAGE.

Diapositive n°27 et n°28 : rassemblent les cartographies et la légende des classements des zones conchyliologiques selon l'arrêté du 05/11/2024 pour la Manche et du 28/01/2028 pour le Calvados.

Diapositive n°29

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente la disposition n°54 – mettre en œuvre les recommandations des profils de vulnérabilités des zones conchyliologiques. Pour rappel, les profils de vulnérabilités ont été réalisé en 2014 puis actualisé en 2020. Cette actualisation a permis d'établir un plan d'action dont le bilan a été en partie réalisé en parallèle du bilan de mise en œuvre du SAGE. Les actions de ce plan sont présentés dans le document de bilan du SAGE Douve – Taute, car elles rejoignent des dispositions du SAGE.

Les éléments relatifs à l'assainissement industriel et agricole n'ont pas été collecté à ce jour.

Marc Lecoustey (Chambre d'agriculture) : précise que la chambre réalise pourtant des bilans de leurs actions.

Nicolas Fillol (PNRMCB) : précise que pour les bilans du SAGE et ou des profils, un besoin plus précis d'information est nécessaire notamment à l'échelle locale. Les bilans et documents ne répondent pas toujours aux informations demandées.

Diapositive n°31

Le graphique sur cette diapositive présente l'avancement des 73 dispositions du SAGE au regard des éléments collectés pour le présent bilan.

Diapositive n°32

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente l'état écologique 2022 des masses d'eaux superficielles (cartographie à gauche) puis l'évolution entre 2019 et 2022 (cartographie à droite). La tendance générale est plutôt à une dégradation de l'état des masses d'eaux.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : s'interroge sur la méthodologie d'évaluation de l'état des masses d'eaux, et sur les paramètres déclassants.

Jean-Marie Poulain (COCM) : fait remarquer que la Sèves montre une dégradation entre 2019 et 2022 et évoque la relation potentielle avec l'arrêt des pompages de la tourbières de Sèves responsable d'une diminution du débit de la Sève.

Diapositive n°33

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente l'état chimique sans ubiquiste 2022 des masses d'eau superficielles (cartographie à gauche) puis l'évolution entre 2019 et 2022 (cartographie à droite).

Pour cet état, on observe également une tendance à la dégradation de l'état des masses d'eaux.

Diapositive n°34

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : présente ensuite l'état quantitatif 2019 des masses d'eaux souterraines (cartographie à gauche). Seule la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin est qualifiée de médiocre en raison d'un équilibre fragile entre la forte intensité de prélèvement et la recharge des différents bassins.

Cet état quantitatif n'a pas été évalué par l'AESN en 2022.

Informations complémentaires recherchées après la réunion :

Les cartographies des états écologiques et chimiques sans ubiquistes 2019, 2022 et 2025 des masses d'eau superficielles sont jointes au compte-rendu.

Les cartographies des états quantitatifs et chimique 2019, 2022 et 2025 des masses d'eau souterraines sont jointes au compte-rendu.

Les tableurs Excels 2019, 2022 et 2025 des états des masses d'eaux produits par l'Agence de l'eau Seine-Normandie sont joints au compte-rendu.

2. Prise de la délibération pour lancer le processus de révision du SAGE

Diapositive n°36

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : évoque les différents raisons (synthétisées sur la diapositive) pour lesquelles il sera nécessaire à l'avenir de réviser le SAGE.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : insiste sur la nécessité de réviser le SAGE notamment pour modifier la règle 2 concernant les zones humides jugées trop contraignantes pour le développement urbain des territoires.

Il rappelle également l'objectif de la réunion du bureau du 25/06/2025 durant laquelle le bureau a proposé son interprétation de la règle 3. L'interprétation de cette règle est variable suivant les acteurs du territoire d'où la nécessité d'apporter des précisions à la règle.

Jean-Luc Launey (SMPEP Isthme du Cotentin) : évoque l'étude volume prélevable. Il aborde notamment les unités de Gestion (découpage du territoire dans lequel sera défini le volume prélevable) et les transferts d'eau. Il rappelle qu'une étude montre que la nappe captée par les forages du Mesnil et de la Bruyère est différente de la nappe captée par l'Ex-Sympc.

Un courrier contenant des éléments pour repréciser le découpage sur le bassin de Sainteny a été envoyé au SDeau50.

Sandrine Olivier (AESN) : rappelle que l'écriture des règles de SAGE doit bien intégrer le principe de non-régression du droit de l'environnement. Il sera nécessaire de bien veiller à cela lors des temps de concertation.

Olivier Cattiaux (DDTM) : rappelle que la règle 2 sur les zones humides s'applique sur un zonage défini. La modification de la règle 2 pourrait suivant les résultats des concertations et des enjeux environnementaux proposer une adaptation du zonage en renforçant la règle sur certain secteur et ou en l'assouplissant sur d'autres.

Détails sur les conditions de vote :

Chaque membre de la CLE peut porter jusqu'à 2 pouvoirs du moment que ces pouvoirs sont issus de membres du même collège.

Lorsque Monsieur Lhonneur soumet au vote le lancement de la révision du SAGE (vote à main levée), le quorum est atteint car 22 membres sont présents (dont 3 visio- conférence) et 7 membres ont transféré leurs pouvoirs soit 29 votants sur 40 membres.

- *Monsieur Lechatreux Jean-René a quitté la réunion avant le vote concernant le lancement de la révision du SAGE. Il n'a pas transféré son pouvoir. Son vote est donc considéré comme une abstention.*
- *Madame Le Goff Maryse a quitté la réunion avant le vote concernant le lancement de la révision du SAGE. Elle a transféré son pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Lhonneur (pouvoir n°1)*
- *Madame Martin-Morvan Véronique a transféré son pouvoir à Monsieur Lebreton Robert avant le début de la réunion (pouvoir n°2)*
- *Monsieur Marie Hervé a transféré son pouvoir à Monsieur Grawitz Xavier avant le début de la réunion (pouvoir n°3)*
- *Monsieur Tollemer Jean-Pierre a quitté la réunion avant le vote concernant le lancement de la révision du SAGE. Il a transféré son pouvoir à Monsieur Lebreton Robert (pouvoir n°4)*

- Monsieur Lerouxel Jean-Luc a transféré son pouvoir à Monsieur Grawitz Xavier avant le début de la réunion (pouvoir n°5)
- Le Préfet coordinateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant a transféré son pouvoir à la DREAL (pouvoir n°6)
- Le Préfet de la Manche ou son représentant a transféré son pouvoir à la DDTM (pouvoir n°7)

Le nombre de votant est de 29 dont voici la liste :

- **Le Goff** Maryse (pouvoir transféré à Lhonneur Jean-Pierre) (1) ;
- **Martin-Morvan** Véronique (pouvoir transféré à Lebreton Robert) (2) ;
- **Marie** Hervé (pouvoir transféré à Grawitz Xavier) (3) ;
- **Poulain** Jean-Marie (4) ;
- **Lechatreux** Jean-René (absent lors du vote - comptabilisé dans les abstentions) (5) ;
- **Herout** Marie-Agnes (6) ;
- **Tollemer** Jean-Pierre (pouvoir transféré à Lebreton Robert) (7) ;
- **Guegan** Jean-Pierre (8) ;
- **Lhonneur** Jean-Pierre (9) ;
- **Lebreton** Robert (10) ;
- **Hebert** Anne (11) ;
- **Aubril** Pierre (12) ;
- **Grawitz** Xavier (13) ;
- **Lerouxel** Jean-Luc (pouvoir transféré à Grawitz Xavier) (14) ;
- **Launey** Jean-Luc (15) ;
- **Lecoustey** Marc (Chambre agriculture) (16) ;
- **Brebant** Enola (Comité Régionale de la Conchyliculture) (17) ;
- **Begard** Martial (ASA Taute) (18) ;
- **Haize** Michel (Union des ASA de la Côte Est) (19) ;
- **Guerin** David (FDC50) (20) ;
- **GRAPE** (21) ;
- **Constant** Emile (CREPAN) (22) ;
- **Marie** Frederic (UFC que choisir) (23) ;
- Préfet coordinateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant (pouvoir transféré à la DREAL) (24) ;
- Préfet de la Manche ou son représentant (pouvoir transféré à la DDTM50) (25) ;
- **Olivier** Sandrine (AESN) (26) ;
- **Mace** Mélissa (DREAL – en visio) (27) ;
- **Cattiaux** Olivier (DDTM50) (28) ;
- **Bordez** Laurent (ARS – en visio) (29).

Qui souhaite lancer le début de la révision du SAGE Douve – Taute ?

- 1 membre s'oppose au lancement de la révision
- 2 membres s'abstiennent
- 26 membres souhaitent lancer le début de la révision

Le SAGE Douve – Taute débutera la procédure de révision totale en 2026.

3. Prochaines étapes de la composition de la CLE, fin de validité de l'arrêté préfectoral le 18/10/2025

Diapositive n°39

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : explique que l'arrêté préfectoral de composition de la CLE arrive à échéance le 18 octobre 2025.

Il est donc nécessaire de produire un nouvel arrêté préfectoral avant les élections de 2026. Ce nouvel arrêté permettra aussi de se mettre en conformité avec la réglementation qui demande à ce qu'un représentant SCOT(s) soit intégré dans les CLE(s).

Pour le SAGE Douve – Taute, il s'agira probablement d'un représentant du SCOT Pays du Cotentin car il s'agit du SCOT ayant la plus grande superficie sur le territoire du SAGE.

Après les élections, les membres des collèges des usagers et de l'état conserveront leurs sièges. Un arrêté modificatif sera réalisé pour le collège des élus.

Pendant la séance, il est demandé aux membres présents du collège des usagers si ils souhaitent conserver leurs sièges. Les membres suivants ont répondu et souhaitent conserver leurs sièges :

GRAPE ; CREPAN ; UFC que choisir ; ASA de la Taute ; ASA de la Douve (a confirmé au travers de Jean-Marie Poulain Président de l'ASA de la Douve assistant à la CLE en tant que représentant COCM) ; Comité Régionale de la Conchyliculture ; Fédération de chasse 50.

Pour les membres qui ne souhaitent pas conserver leurs sièges et qui n'ont pas pu le faire savoir lors de la réunion de la CLE sont invités à le faire savoir par courriel à l'adresse suivante : sagedouvetaute@parc-cotentin-bessin.fr

Diapositive n°40

Monsieur Jean-Pierre Lhonneur remercie les membres de la CLE et met fin à la séance. (16h)

Bibliographie

- Boudet M. (2013) – Délimitation des bassins d'Alimentation des captages des Sablons et d'Auvers (Le Moulinet, Le Rivage, Les Gouffres, Le Mesnil et des Bruyères). Rapport d'expertise. Rapport BRGM/RP-62654-FR. 41p., 15 ill., 9 ann. / BRGM/RP-62654-FR Juillet 2013